

**DECRET N° 2005-190 DU 14 AVRIL 2005**

Portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe en vue du financement partiel du Projet de construction et de bitumage de la route Comè-Possotomè-Bopa-Zoungbonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** l'Accord de prêt signé le 14 février 2005 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe en vue du financement partiel du Projet de construction et de bitumage de la route Comè-Possotomè-Bopa-Zoungbonou ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mars 2005 ;

## DECRETE

L'Accord de prêt, signé le 14 février 2005 à Cotonou avec le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, sera présenté à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification par le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre des Travaux Publics et des Transports et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur qui sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

### EXPOSE DES MOTIFS

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Mesdames et Messieurs les Députés,**

#### **I- HISTORIQUE DU PROJET**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du secteur des transports, le Gouvernement de la République du Bénin a sollicité et obtenu l'appui du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe et de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) en vue de la réalisation du Projet de construction et de bitumage de la route Comè-Possotomè-Bopa-Zoungbonou.

L'exécution de ce Projet s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs du Programme d'Action du Gouvernement (PAGII) qui met l'accent sur le renforcement et l'amélioration des infrastructures routières dans le but de désenclaver les zones d'activités génératrices de revenus et de valeurs ajoutées pour l'économie nationale ainsi que de la lutte contre la pauvreté.

Le Projet de bitumage de la route Comè-Possotomè-Bopa-Zoungbonou vient en appui à d'autres projets de développement dans les départements du Mono et du Couffo dont les plus importants sont :

1. le Programme de Développement Rural Intégré des Départements du Mono et du Couffo ;
2. le Projet d'Appui au Monde Rural du Mono et du Couffo;
3. le Projet d'Appui aux Filières de Production Agricole dans les départements du Mono et du Couffo;

Le présent Projet constitue également un ferment pour le développement du tourisme dans la zone du Projet réputée posséder l'un des sites touristiques les plus attrayants du Bénin à savoir, le bord du lac Ahémé avec la source thermale de Possotomè.

Les études technico-économiques, environnementales et sociales ont été exécutées sur les ressources du Budget National, et le rapport est disponible depuis décembre 2004.

Dans le cadre de la recherche de financements pour la réalisation des travaux, des contacts ont été pris avec le Fonds Koweïtien et la BADEA qui ont manifesté leur intérêt pour le Projet.

A la suite de la signature de l'Accord de prêt avec le Fonds Koweïtien le 14 février 2005, la BADEA procédera en mars 2005, à l'évaluation et à la négociation de l'Accord de financement du Projet dont la signature interviendra ultérieurement.

## **II – OBJECTIFS DU PROJET**

Le Projet vise essentiellement à :

- ◆ Promouvoir l'intégration des infrastructures de transport et de communication en vue d'accroître les échanges commerciaux.
- ◆ Contribuer au désenclavement des régions nord de la ville de Comè et de la Commune en général.
- ◆ Promouvoir le développement touristique, agricole et industriel des zones d'influence du Projet.
- ◆ Réduire les nuisances dues à la poussière dans les agglomérations traversées.
- ◆ Offrir un appui nécessaire à la réussite des projets de développement dans les domaines agricole et sanitaire initiés dans la zone d'influence du Projet.

### **III- DESCRIPTION DU PROJET**

Le Projet permettra de contribuer au développement socio-économique de la région ouest du Bénin en facilitant sa dotation en équipement sanitaires et éducatifs, en renforçant la commercialisation des produits agricoles, et en développant le potentiel touristique de la région.

D'une longueur de 42 km, avec 7 mètres de largeur y compris les accotements, la route relie Comè et Zoungbonou via Possotomè et Bopa. Il est prévu au titre du Projet, des travaux connexes de près de 5 km de route de desserte, de contournement et de voies urbaines.

Les Principales composantes du Projet sont:

1. Réalisation des travaux : terrassement, ouvrages d'assainissement, couches de roulement, dispositifs de sécurité et signalisation
2. Services de consultant pour contrôle et la supervision des travaux

3. Appui institutionnel au Département, y compris la fourniture de véhicules tout-terrain, matériel de bureau et formation.
4. Relocalisation des services et réseaux
5. Acquisition du terrain

#### **IV - COUT ET SOURCES DE FINANCEMENT**

Le coût total du Projet estimé à 10 709.000 000 FCFA est financé par le Fonds Koweïtien à hauteur de 3 000 000 Dinars Koweïtiens soit environ 5.709.000.000 fcfa, la BADEA et le Bénin. Une mission d'évaluation de la BADEA est attendue à Cotonou au cours de la deuxième quinzaine de mars 2005.

Les caractéristiques du prêt du Fonds Koweïtien sont:

- Durée : 20 ans dont 4 ans de différé,
- Taux d'intérêt : 2% l'an
- Commission d'engagement : 0,50 % l'an
- Charges administratives : 0,50 % l'an sur le montant du prêt retiré et non encore remboursé,
- Date prévisionnelle d'entrée en vigueur : 15 mai 2005,
- Date prévisionnelle d'achèvement du Projet : 31 décembre 2006,
- Date de clôture du prêt : 31 décembre 2007,
- Élément don : 41,38 %.

## V - INTERET POUR LE BENIN

L'intérêt économique de cette route et le désenclavement des zones nord de la ville de Comè confèrent au Projet une importance à la fois nationale et internationale.

En effet, la route traverse une zone à forte potentialité touristique grâce au lac Ahémé qui offre d'importants atouts dans ce domaine.

Elle relie, par ailleurs la ville de Possotomè qui dispose d'une source thermale et qui de ce fait reste un important centre de production industrielle.

L'aménagement de ce tronçon complétera les investissements consentis sur la RNIE N°1 déjà bitumée et réhabilitée en 1998.

Il contribuera ainsi à la promotion du secteur industriel et notamment celui du tourisme dans le département du Mono et sur le plan national.

Le Projet favorisera également l'accroissement des échanges intracommunautaires et internationaux.

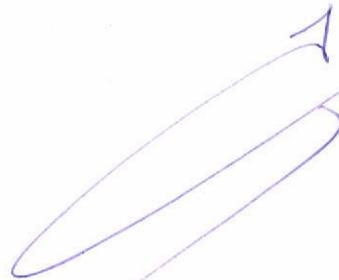
La réalisation des travaux aura un impact positif sur les conditions de vie des populations de la zone d'influence du Projet, contribuera au renforcement des capacités de la Mairie de Bopa et à la lutte contre la pauvreté.

L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à l'accomplissement des formalités habituelles d'autorisation de ratification de l'Assemblée Nationale, de ratification par le Chef de l'Etat, de publication au Journal Officiel et d'obtention de l'avis juridique de la Cour Suprême.

Eu égard à ce qui précède et afin de permettre les formalités d'entrée en vigueur du prêt, nous avons l'honneur, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les honorables Députés, de soumettre à l'appréciation de votre Auguste Assemblée, pour examen et adoption du présent Accord en vue d'obtenir l'autorisation de sa ratification.

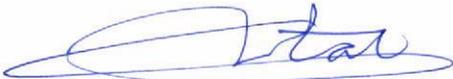
Fait à Cotonou, le 14 avril 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



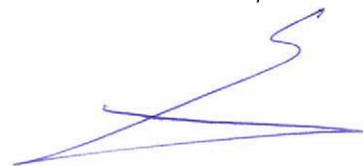
**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre des Travaux  
Publics et des Transports,



**Christiane Jeanne-Marie O. TABELLE.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Cosme SEHLIN**

Le Ministre chargé des Relations avec  
les Institutions, la Société Civile et les  
Bénois de l'Extérieur,



**Valentin A. HOUDE.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HACC 2 MFE  
4 MTPT 4 MCRI-SCBE 4 JO 1.

**LOI N°**

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 14 février 2005 entre le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route Comè-Possotomè-Bopa-Zoungbonou.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du .....

la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt d'un montant de trois millions (3.000.000) Dinars Koweïtiens soit cinq milliards sept cent neuf millions (5.709.000.000) francs CFA environ, signé le 14 février 2005 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe dans le cadre du financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route Comè-Possotomè-Bopa-Zoungbonou.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Porto-Novo, le

Le Président de l'Assemblée Nationale,

**Kolawolé A. IDJI.-**